

Bonjour Collectif Eau 88,

Depuis la venue de la Commission d'Enquête Parlementaire à Vittel les 9 et 10 décembre, c'est le grand émoi dans les administrations et chez beaucoup d'élus.

Rappelons le sujet de cette Commission d'Enquête : « sur la mainmise des intérêts privés sur l'eau et ses conséquences ». Une grande première puisque cette commission, représentative de la diversité de l'Assemblée nationale, s'intéresse, pour la première fois, à l'embouteillage plastique de l'eau. Deux sites sont auditionnés, Danone à Volvic et Nestlé à Vittel.

La délégation de députés venus à Vittel était composée de Mathilde PANOT Présidente de la Commission et députée LFI du Val de Marne, Olivier SERVAT, Rapporteur et député LERM de la Guadeloupe, Yolaine de COURSON, Vice-présidente et députée de la Côte d'Or, ainsi qu' Annie CHAPELIER, Vice-présidente et député du Gard.

[https://www2.assemblee-nationale.fr/15/autres-commissions/commissions-d-enquete/commission-d-enquete-relative-a-la-mainmise-sur-la-ressource-en-eau-par-les-interets-privés-et-ses-conséquences/\(block\)/87303](https://www2.assemblee-nationale.fr/15/autres-commissions/commissions-d-enquete/commission-d-enquete-relative-a-la-mainmise-sur-la-ressource-en-eau-par-les-interets-privés-et-ses-conséquences/(block)/87303)

La Commission avait demandé au Collectif d'Eau 88 de partager avec elle une visite de quelques heures sur des sites liés à l'activité d'embouteillage, ce qui a été fait le matin du 9 avril 2021 : visite rapide du parc thermal, arrachage en cours des pommiers de Dombrot-le-Sec, forages de Suriauville obtenus par Nestlé en compensation de sa réduction de prélèvements dans les GTI, forage illégal à Contrexéville, assecs du Petit Vair...

Puis le Collectif Eau 88 a été auditionné le 9 avril de 14h 30 à 16h, et ensuite les administrations (Préfet, Directeur de l'Agence de l'Eau, Directeur de la DREAL, Directeur des Territoires...). Le lendemain matin 10 avril ce furent les élus, petits et grands, des Vosges et du territoire de Vittel Contrexéville... L'après midi était consacrée à la visite des sites industriels de Nestlé.

Pour sa part le Collectif a amené dans les débats des éléments nouveaux qui feront l'objet d'échanges serrés, peut-être dans la Commission, mais déjà vendredi 16 avril 2021 lors d'une CLE en visioconférence (ce que nous contestons mais le SARS -2 COVID -19 a bon dos) chargée de valider le SAGE GTI.

Nous vous apportons nos principaux points de clivage avec le texte proposé ([PAGD_final_charte_CLE.pdf](#)) par un résumé synthétique dans ce mail.

- 1) Nous contestons l'appellation SAGE GTI puisque le Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a demandé, suite à l'abandon du projet de pipeline, que l'ensemble des nappes d'eau du sud-ouest vosgien soit concerné. C'est une rouerie qui permet de ne mettre que le GTI sur la place publique et de garder les autres nappes dans le secret de Nestlé et dans le régime des autorisations ordinaires (Préfet).

- 2) Nous contestons la date de 2027 pour l'équilibre de la nappe GTI. Pour le Comité de Bassin, en 2027 la régénération de la nappe devrait déjà être en œuvre.

- 3) Nous contestons le chiffrage exposé pour les économies d'eau qui ne correspondent qu'à une écriture comptable, avec des erreurs d'addition de surcroît.
- 4) Nous contestons d'avance l'annonce de la réduction par Nestlé des prélèvements de 500 000 m³ dans les GTI en raison des compensations obtenues depuis 2015 dans la nappe plus superficielle à Suriauville. L'eau prélevée là-bas dans le gîte B est moins minéralisée que les eaux de Vittel et Contrex et pourrait faire l'objet d'alimentation en eau potable de la population.
- 5) Nous contestons l'écart du texte du SAGE par rapport au SDAGE. En effet le SDAGE demande que « *les prélèvements d'eau bénéficiant d'une autorisation au titre de l'antériorité (activité autorisée avant que ne s'imposent de nouveaux textes) devront faire l'objet d'une étude d'incidence environnementale* ». Dans le SAGE le verbe « **devront** » a été remplacé par « **pourront** ».

Ces premiers points sont exprimés dans les fichiers adressés à la présidente de la CLE le 13 avril et dont nous avons demandé communication à tous les membres de la CLE. Nous en attendons toujours la diffusion.

- 6) Enfin nous apportons la preuve, pour la première fois, avec des photos réalisées les 9 et 13 avril 2021, de l'impact des prélèvements Nestlé sur le réseau hydrographique superficiel, que dénie avec entêtement les services de l'Etat (pièce jointe **niveau nappes et assecs.pdf**). C'est en effet à cette période de l'année que les ruisseaux devraient être le plus chargés, les assecs apparaissant beaucoup plus tard, en cours ou en fin d'été.

Bien sûr nous allons ferrailer à la CLE du 16 avril mais vous pouvez agir aussi ! Comment ?

Vous trouverez en pièce jointe **l'Arrêté de composition de la CLE de janvier 2021**. Regardez bien vous connaissez sans doute un ou plusieurs participants. N'hésitez pas à aller les voir, leur téléphoner... pour leur demander d'aller dans le sens du Collectif et de refuser de s'aligner sur un dossier manipulé par certaines administrations et certains élus. Leur responsabilité personnelle est engagée aujourd'hui moralement, demain devant la justice et après-demain, sur un territoire dévasté, face à l'Histoire.

Nous vous adressons nos sentiments cordiaux mais vous le sentez bien emprunts de gravité.

Pour le Collectif Eau 88

Bernard Schmitt